

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE**  
**17 DÉCEMBRE 2019**  
**19H**  
**COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER CLAIR**

**Présents-te :** Jean-Pierre Ouellet Maire  
Francine Bossé Directrice générale adjointe, greffière  
Pierre Milliard Directeur général

**Conseillères-ers présentes-s :**

<b>Quartier Saint-François :</b>	Rino Levasseur	Pierrette Bouchard
<b>Quartier Clair:</b>	Carl Sawyer	Steve Cyr
<b>Quartier Baker-Brook:</b>	Francine Caron	Georges Michaud
<b>Quartier Saint-Hilaire :</b>	Nathalie Toussaint	Michel J. Morin

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté.

**3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Le maire demande à savoir s'il y a des membres qui ont des conflits d'intérêts en rapport à certains points de l'Ordre du Jour. Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no. 2019-12-17(1)**

Proposé par la conseillère Nathalie Toussaint

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

**Il est résolu que** le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

**Motion adoptée.**



5. **ARRÊTÉS MUNICIPAUX, PROCÉDURES, DIRECTIVES ET OUTILS ADMINISTRATIFS**

**a) Budget 2020 – Fonds de fonctionnement général**

**Présentation du Budget 2020 par Monsieur Serge Dionne – Directeur des Finances**

Proposé par le conseiller Steve Cyr

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

**Il est résolu que** le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska a DÉCIDÉ que la somme de **3 605 288 \$** soit le budget total de fonctionnement du gouvernement local, que la somme de **2 999 343 \$** soit le mandat du gouvernement local pour l'année 2020, et que les taux d'imposition soient :

Le taux d'imposition soit **1, 6121 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le quartier Saint-François;

Le taux d'imposition soit **1, 3435 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le quartier Clair;

Le taux d'imposition soit **1, 6121 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le quartier Baker-Brook;

Le taux d'imposition soit **1, 4402 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le quartier Saint-Hilaire;

Le taux d'imposition soit **0, 5935 \$** du 100 \$ d'évaluation pour l'ancien DSL quartier Saint-François;

Le taux d'imposition soit **0, 4071 \$** du 100 \$ d'évaluation pour l'ancien DSL quartier Clair;

Le taux d'imposition soit **0, 4071 \$** du 100 \$ d'évaluation pour l'ancien DSL quartier Baker-Brook;

Le taux d'imposition soit **0, 4071 \$** du 100 \$ d'évaluation pour l'ancien DSL quartier Saint-Hilaire;

Le taux d'imposition soit **0, 4071 \$** du 100 \$ d'évaluation pour l'ancien DSL quartier Lac-Baker.

**6 votes pour**

**2 votes contre (Conseillère Nathalie Toussaint et conseiller Michel J. Morin)**

**Motion adoptée.**

**b) Budget 2020 – Fonds du service d'eau et d'évacuation des eaux usées**

**Présentation du Budget 2020 par Monsieur Serge Dionne – Directeur des Finances**

Proposé par le conseiller Steve Cyr

Appuyé par la conseillère Pierrette Bouchard

**Il est résolu que** le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska a DÉCIDÉ qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de la *Loi sur la Gouvernance locale* – Chapitre 18, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour l'année 2020 comprendra des revenus de **1 280 312 \$** et des dépenses de **1 280 312 \$**.

Le tarif annuel de base pour les usagers du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour le quartier Saint-Hilaire pour 2020 est **464 \$**;

Le tarif annuel de base pour les usagers du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour le quartier Baker-Brook pour 2020 est **494 \$**;

Le tarif annuel de base pour les usagers du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour le quartier Clair pour 2020 est **476 \$**;

Le tarif annuel de base pour les usagers du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour le quartier Saint-François pour 2020 est **540 \$**.

**6 votes pour**  
**2 votes contre (Conseillère Nathalie Toussaint et conseiller Michel J. Morin)**  
**Motion adoptée.**

**c) Politique no 2019-04(1) – Politique modifiant la Politique no. 2019-04 – Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs**

DÉCRÉTÉ par le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska comme suit :

Que la Politique no. 2019-04 – Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs, soit modifié par la suppression de la disposition Section 4, Les critères généraux considérés à des fins de reconnaissance, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> point, par l'insertion de la disposition suivante :

- Fonctionner de façon démocratique et tenir obligatoirement une assemblée annuelle. Cette assemblée devra être publique. Produire un rapport annuel d'activités soumis aux responsables du service des loisirs et de la culture. Un montant de 500 \$ /jour, est éligible, pour les organismes qui soumettrons un bilan financier dans un délai de six (6) mois suivant l'activité et qui devra être présenté au Conseil lors d'une réunion ordinaire publique. Ce critère est obligatoire afin de pouvoir bénéficier du montant de 500 \$ /jour, selon la durée de l'activité. Exemple : une activité d'une durée de deux (2) jours = 1 000\$;

Proposé par le conseiller Steve Cyr

Appuyé par la conseillère Pierrette Bouchard

**Il est résolu que** le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska adopte la Politique no. 2019-04(1) – Politique modifiant la Politique no. 2019-04 – Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires et de loisirs.

**Motion adoptée.**

## **6. RÉSOLUTIONS**

**a) Nomination d'un auditeur tel que prescrit par la Loi sur la gouvernance locale – Chapitre 18 – Article 79 (1)**

Proposé par la conseillère Nathalie Toussaint

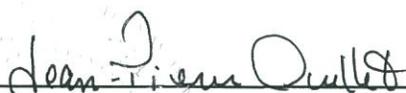
Appuyé par le conseiller Carl Sawyer

**Il est résolu que** le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska nomme la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, tel que prescrit par la *Loi sur la gouvernance locale* - Chapitre 18 - Article 79(1) - Attribution d'un auditeur, pour l'audit de l'année 2020.

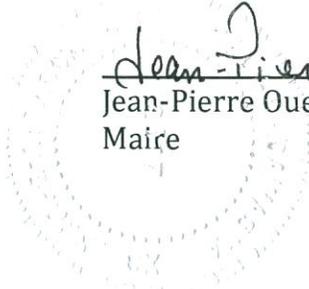
**Motion adoptée.**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Nathalie Toussaint à 19h31.



Jean-Pierre Ouellet  
Jean-Pierre Ouellet  
Maire



Francine Bossé  
Francine Bossé  
Greffière